



Pour une métropole ambitieuse, solidaire et démocratique



Yvelines
Le Département



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT



Édito



© CD92/Olivier Ravoire



Jean-Jacques BARBAUX,
Président du Département de Seine-et-Marne

Arnaud BAZIN,
Président du Département du Val d'Oise

Pierre BÉDIER,
Président du Département des Yvelines

Patrick DEVEDJIAN,
Président du Département des Hauts-de-Seine

François DUROVRAY,
Président du Département de l'Essonne

**Une réforme territoriale
ne peut être une fin en soi ;
elle doit avoir un objectif**

Le Président de la République a annoncé son intention de mettre en chantier une nouvelle réforme de l'organisation territoriale du Grand Paris. Cette réforme, nous ne devons pas la subir. Il est de notre responsabilité de faire entendre notre voix, fondée sur une connaissance des réalités du terrain et des besoins des populations.

Une réforme territoriale ne peut être une fin en soi ; elle doit avoir un objectif. S'agissant de l'Île-de-France, ce dernier est clair : créer une collectivité locale, partenaire de l'État, pour renforcer l'attractivité internationale et le développement économique de la région parisienne.

Cette collectivité, la Métropole du Grand Paris, nous la souhaitons ambitieuse : elle doit concerner l'ensemble du territoire francilien car il ne saurait être question de laisser une partie de nos populations, de nos entreprises et de nos collectivités à l'écart de la dynamique métropolitaine. **Nous la voulons solidaire :** le développement de l'attractivité ne doit pas se faire « sur le dos » des populations franciliennes qui connaissent déjà des conditions de vie éprouvantes en termes de transports, de logement, de sécurité. La qualité des services publics de proximité ne peut être la victime de cette réorganisation. **Nous la désirons, enfin, équilibrée :** qu'elle s'attaque aux ghettos urbains comme au délaissement des zones rurales, qu'elle assure le développement maîtrisé des villes et la préservation des espaces naturels, sans pour autant faire des zones moins denses le jardin d'agrément des citoyens en promenade.

Cette métropole souhaitée, disons-le nettement, est l'opposé de la Métropole actuelle, confinée à l'espace hyperdense de la petite couronne, coupée de son arrière-pays et concurrente de l'autre collectivité à vocation d'aménagement stratégique : la Région Île-de-France.

Le Grand Paris que nous défendons engloberait toute l'Île-de-France. Il serait bâti sur l'institution régionale actuelle, doté des compétences nécessaires à sa mission, encouragé à conventionner avec les départements et le bloc communal. Il s'appuierait sur une gouvernance démocratique et économe.

Ce projet peut faire l'objet d'une mise en œuvre rapide et d'un large consensus. Car, à l'heure où le Brexit et les Jeux de 2024 offrent au Grand Paris une occasion unique de développement, il serait irresponsable de s'engager dans un nouveau « meccano institutionnel » dont le résultat - écrit d'avance - sera de désorganiser des services qui fonctionnent et de diminuer, pour plusieurs années, l'investissement public.

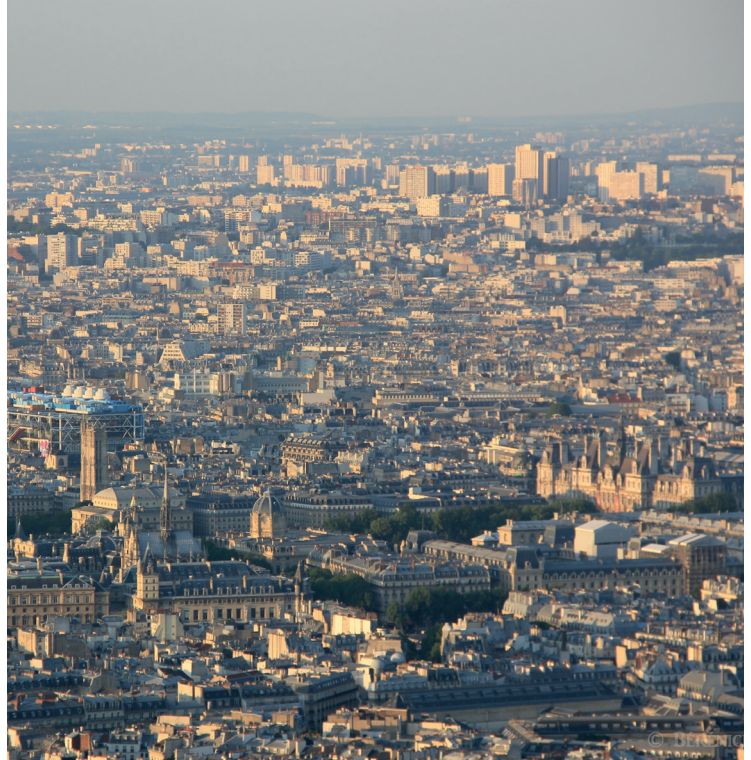
Le Grand Paris, pour quoi faire ?

Le Grand Paris sera utile s'il poursuit un objectif clair : favoriser le développement et l'attractivité de la région capitale dans la compétition que se livrent les grandes villes d'Europe et du monde.

TROIS IMPÉRATIFS

Le Grand Paris doit satisfaire trois impératifs :

- **promouvoir le développement économique et accroître l'attractivité**, en partenariat avec l'Etat et les autres collectivités ;
- **consolider le maintien dans toutes les parties du territoire de services publics de proximité de qualité**, au moindre coût, en s'appuyant sur les communes et les départements ;
- **garantir l'équilibre du territoire** et les nécessaires solidarités entre ses composantes, en évitant la création de ghettos urbains ou ruraux.



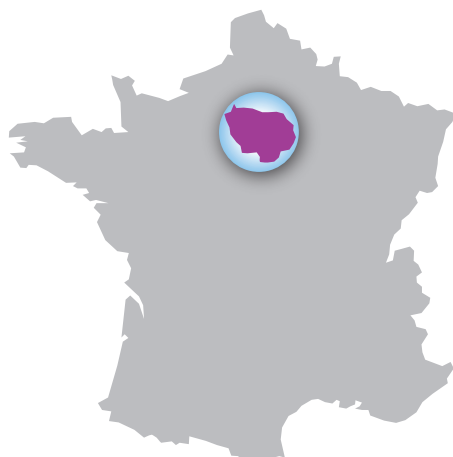
UNE LOGIQUE GAGNANT-GAGNANT

La région capitale contribue à près du tiers du PIB national (31 %) pour seulement 1/5^{ème} de la population du pays. Sa croissance représente un moteur économique qui profite au pays tout entier. Le développement de l'attractivité du Grand Paris ne se fera pas au détriment de la province mais des autres métropoles mondiales. Pour la France, c'est un projet gagnant-gagnant.

UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ

Grâce aux retombées économiques attendues du Brexit et l'organisation des Jeux Olympiques en 2024, l'agglomération parisienne dispose d'une fenêtre d'opportunité unique de développement, qu'elle doit saisir immédiatement. D'où la nécessité d'engager une transformation simple, harmonieuse, rapide à mettre en œuvre, aussi consensuelle que possible, et sans accumulation de structures et de coûts.

La région capitale, moteur de l'économie nationale



12 millions
d'habitants

5,7 millions
d'emplois

1,4 million
d'entreprises

31 % du PIB
de la France

PARIS, UNE VILLE-MONDE À RENFORCER POUR UNE MEILLEURE COMPÉTITIVITÉ

Si l'avenir du Grand Paris revêt une importance primordiale, c'est parce que la région parisienne, par son statut unique de région capitale, est la seule métropole française à s'inscrire pleinement dans la compétition mondiale des grandes cités comme Londres, New York, Los Angeles ou Tokyo.

Le pari perdu d'une métropole étriquée

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, C'EST QUOI ?

Issue des lois MAPTAM et NOTRe, la Métropole du Grand Paris (MGP), en l'état actuel, comprend Paris, les 3 départements de Petite Couronne et seulement 7 communes de Grande Couronne, sur les 1173 existantes.

En 2017, la MGP est gérée par un conseil composé de 209 élus métropolitains (dont 1/3 représentent la seule ville de Paris), une administration de 45 personnes et est dotée d'un auto-financement de 25 M€.

44% DES FRANCILIENS EXCLUS

La MGP n'a de grande que le nom. Elle ne regroupe que 3/5^e des habitants de l'agglomération parisienne. Construire le Grand Paris sur ce périmètre restreint serait voué à l'échec puisqu'il exclurait des populations et des territoires dont la métropole aura inévitablement besoin pour son développement futur.

UN DÉSÉQUILIBRE INTERNE

Entre Paris, peuplée de plus de 2 millions d'habitants et une ceinture périphérique éclatée en 11 Etablissements Publics Territoriaux, sans passé ni consistance, qui ne représentent en moyenne que 400 000 habitants, le Grand Paris restreint à la Petite Couronne serait inévitablement écrasé par la puissance parisienne. Une telle réforme reviendrait à recréer le phénomène des banlieues du début du XX^e siècle avec toutes ses conséquences négatives.

Une densité déjà très élevée :

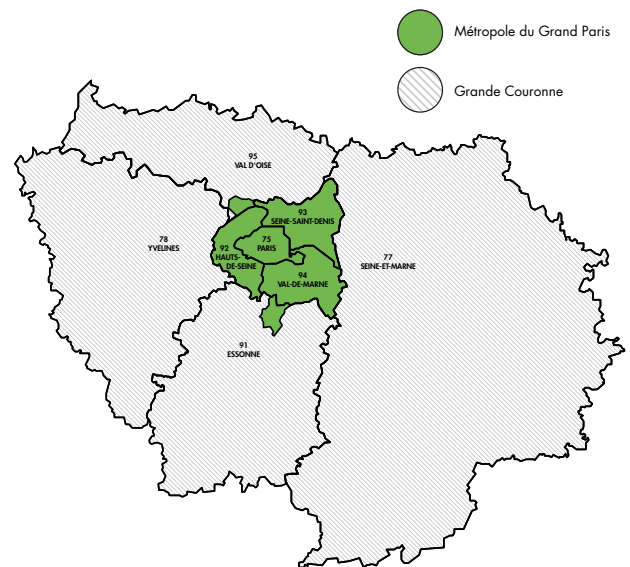
La MGP
8 200 hab/km²
13 m² d'espaces
verts /hab

Grand Londres
5 400 hab/km²
82 m² d'espaces
verts /hab

La métropole actuelle, c'est :

56% de la population
67% des emplois concentrés sur
7% du territoire de l'Île-de-France

Une Métropole riquiqui



UN ENSEMBLE URBAIN TRÈS DENSE

Asseoir le Grand Paris sur la seule Petite Couronne reviendrait à le couper d'un arrière-pays nécessaire à son équilibre (réserves foncières, espaces naturels, espaces propices à l'essor des énergies renouvelables).

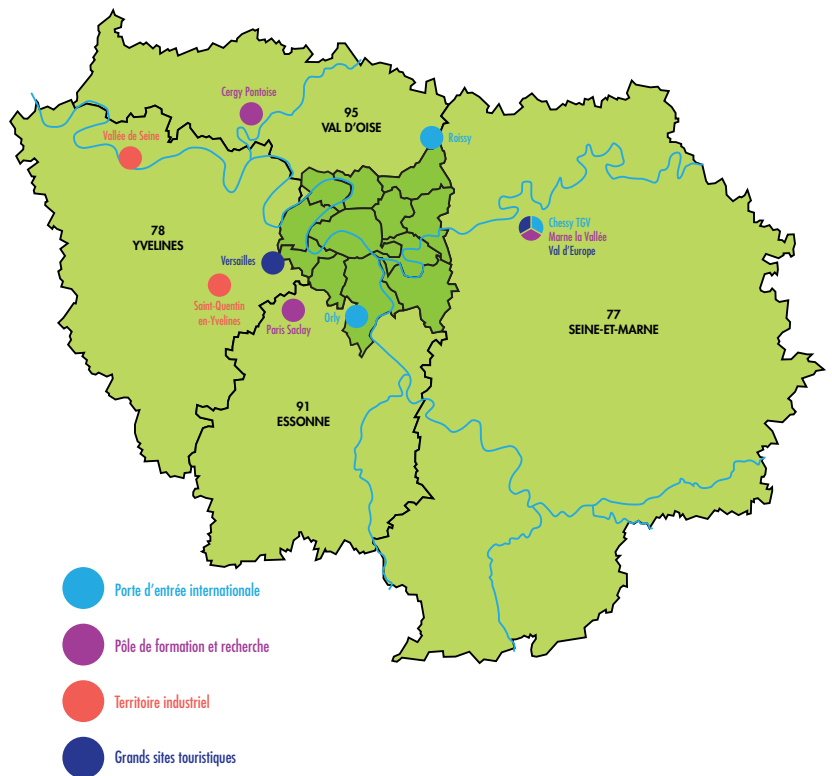
Une telle réforme aggraverait les fractures territoriales et sociales, déjà très pénalisantes pour l'attractivité du Grand Paris et accentuerait le sentiment de délaissement des zones moins denses, avec des conséquences sur l'emploi et le vote extrémiste.

DES PÔLES D'ATTRACTIVITÉ MAJEURS EXCLUS DE LA MGP

Comment concevoir une stratégie de développement territorial si les infrastructures essentielles pour l'attractivité et la croissance échappent au territoire métropolitain ?

Confiné à l'hyper-centre urbain, le Grand Paris ne contrôlerait pas les composantes essentielles de son développement et de son attractivité, situées en grande couronne :

- **les portes d'entrée internationales** (hub aérien de Roissy, gare TGV de Chessy)
- **les systèmes de transport** (RER, métro du Grand Paris)
- **les pôles de formation et de recherche** (Paris-Saclay, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée)
- **les territoires industriels** (Vallée de la Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines)
- **les grands sites touristiques** (Versailles, Val d'Europe)



ATTENTION À LA DÉGRADATION DU SERVICE PUBLIC

Fonder le Grand Paris sur la disparition des Départements de Petite Couronne serait une absurdité qui dégraderait le service aux habitants.

Cela reviendrait à :

- **faire absorber par une collectivité** quasiment inexistante, la MGP, près de 20 000 agents départementaux ;
- **faire gérer les services de proximité** aux populations, par une entité regroupant 7 millions d'habitants ;
- **bricoler une « collectivité stratégie »** en la chargeant de compétences de services aux habitants comme l'aide sociale à l'enfance, l'insertion, la Protection maternelle et infantile, l'entretien des collèges... qui n'ont rien à voir avec les objectifs d'attractivité et de développement dévolus à la Métropole.

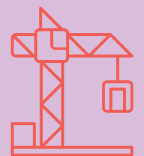
LES 2/3 DU POTENTIAL DE CONSTRUCTION PARISIEN SONT EN GRANDE COURONNE

Cantonné à la zone urbanisée centrale, le Grand Paris serait enfermé dans un périmètre totalement construit et très dense, n'offrant aucune possibilité d'expansion ou de respiration. C'est en Grande Couronne que le potentiel de construction est le plus fort à horizon 2030 : 60 % de plus que dans la Petite Couronne.

Potentiel de construction à horizon 2030

Paris + Petite couronne	21 570 logements
Grande couronne	41 230 logements

(source ORF)



Loin d'être un fardeau, le territoire de la grande couronne, naturel ou constructible, est indispensable au Grand Paris.

MAIN BASSE SUR L'INVESTISSEMENT LOCAL

En confisquant les budgets d'investissement des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Grand Paris pourrait, certes, disposer d'une puissance financière au service de ses missions stratégiques. Mais au détriment des investissements de proximité (constructions et rénovations de collèges, voirie départementale, soutien à l'investissement communal ...).

L'unité urbaine, une fausse bonne idée

La réalité urbaine de l'agglomération parisienne nécessiterait un redécoupage incroyablement complexe des territoires et des responsabilités.

L'UNITÉ URBAINE, C'EST QUOI ?

La réalité urbaine, dont le Grand Paris doit assurer le développement harmonieux, c'est l'**agglomération parisienne**, encore appelée **unité urbaine**.

Mais ce périmètre, très utile à la réflexion sur l'aménagement stratégique, se prête difficilement à la construction d'une collectivité territoriale.

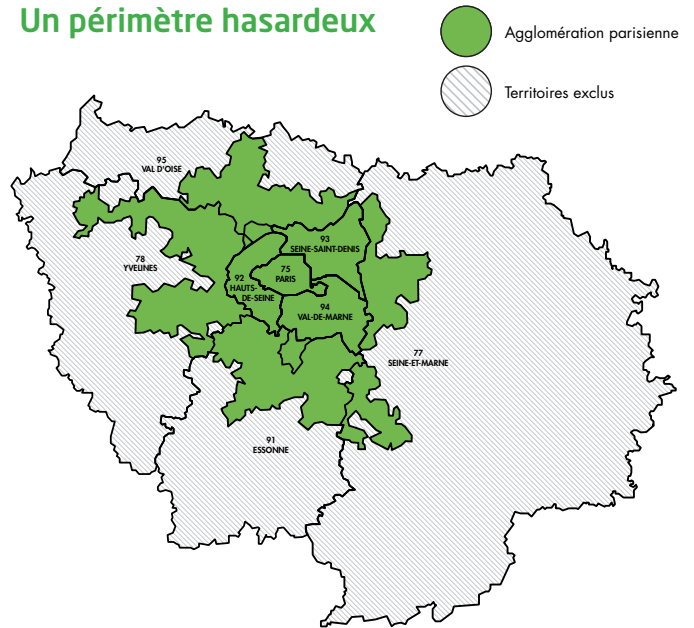
LE GRAND CHAMBARDEMENT

Étendre le territoire métropolitain à l'agglomération nécessiterait d'adjoindre au périmètre actuel des territoires et infrastructures confisqués aux 4 départements de Grande Couronne.

Cela exigerait un redécoupage complexe et hasardeux des territoires et des responsabilités, qui impacterait les 8 départements de la région.

Les départements de Grande Couronne resteraient-ils compétents sur les parties de leurs territoires happées par l'agglomération ? Deviendraient-ils comme le département du Rhône, des territoires, quasiment ruraux, coexistant avec une métropole urbanisée ? Autant de lourdes questions sans réponse ...

Un périmètre hasardeux



L'agglomération parisienne, c'est :

90 % de la population régionale

90 % des emplois



Selon la délimitation admise par l'Insee, l'unité urbaine de Paris, aussi appelée agglomération, est composée de 412 communes pour une superficie de 2845 km². Elle rassemble un peu plus de 10,6 millions d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine. Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements, voire traverser les frontières nationales.

L'AGGRAVATION DES FRACTURES TERRITORIALES

Un tel projet briserait les solidarités locales entre les villes-centres de Grande Couronne et leurs pays. 10% de la population de la région Île-de-France serait rejetée hors de la dynamique métropolitaine aggravant la fracture territoriale.

DEUX STRATÉGIES POUR UN TERRITOIRE

La coexistence d'un Grand Paris étendu à l'agglomération et d'une Région représentant un espace plus vaste empilerait deux collectivités appelées à intervenir sur les mêmes champs d'aménagement stratégique.

La déperdition d'énergie serait massive et les risques de contradiction majeurs.



L'EXEMPLE DE PARIS-SACLAY : COMPLEXITÉ MAXIMALE, EFFICACITÉ MINIMALE



Etat, Région, Départements de l'Essonne et des Yvelines, trois intercommunalités des deux départements et les communes du territoire, plusieurs universités et grandes écoles parmi les plus prestigieuses, des centres de recherche privés relevant de très grandes entreprises, tels sont les ingrédients de l'Opération d'Intérêt national de Paris-Versailles-Saclay dont l'objectif est de créer l'un des pôles mondiaux d'excellence en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Comment les collectivités concernées accepteraient-elles de perdre le contrôle d'un territoire qui représente pour elles leur meilleure chance de développement ?

Comment la Métropole pourrait-elle exister sans jouer un rôle majeur dans la stratégie de développement de Paris-Versailles-Saclay, essentiel pour l'attractivité du Grand Paris ?

Comment la Région, titulaire de la compétence d'enseignement supérieur et de recherche, pourrait-elle accepter d'être dessaisie de cette opération majeure ?

Paris-Saclay ne réussira que si le nouvel ordre institutionnel prend en compte ces aspirations légitimes et les traduit dans un consensus opérationnel et efficace où chacun est associé et apporte sa pierre à l'édifice. Toute tentation de privilégier un acteur sur les autres aboutira à l'échec.

La Métropole régionale : une solution simple et réaliste

Il faut élargir le Grand Paris aux contours de l'Île-de-France pour conjurer les risques inhérents aux autres options : la métropole, épousant la géographie de la région, prendra en compte la totalité des Franciliens ; cette solution de bon sens, rapide à réaliser, écarte ainsi le danger de fractures territoriales et sociales.

UN PÉRIMÈTRE PLUS COHÉRENT

Pour susciter l'adhésion de la population et de ses élus, il ne faut pas exclure mais rassembler, non pas détricoter mais respecter, tout en faisant évoluer la réalité façonnée par les hommes, le temps et la géographie. La réalité urbaine impose que le territoire du Grand Paris se confonde avec l'Île-de-France. Cette solution de bon sens tient compte des réalités franciliennes et de leurs dynamiques. Elle se fonde notamment sur :

- **la démographie** : La croissance démographique sera particulièrement forte dans les départements périphériques de la Grande Couronne ;
- **les mobilités** : environ 1,5 million d'actifs transitent chaque jour entre la Grande et la Petite Couronne. Les entreprises se délocalisent en Grande Couronne sous l'effet de la pression des loyers ainsi que de l'extension des réseaux de transport et des établissements d'enseignement supérieur ;
- **l'économie** : les entreprises comme les activités de recherche et développement sont de façon croissante implantées sur l'ensemble du territoire francilien, bien au-delà de la Petite Couronne.

Seul le périmètre régional permet d'appréhender la réalité du Grand Paris et sa dynamique, comme l'illustre l'exemple du Grand Paris Ferroviaire (ci-contre).

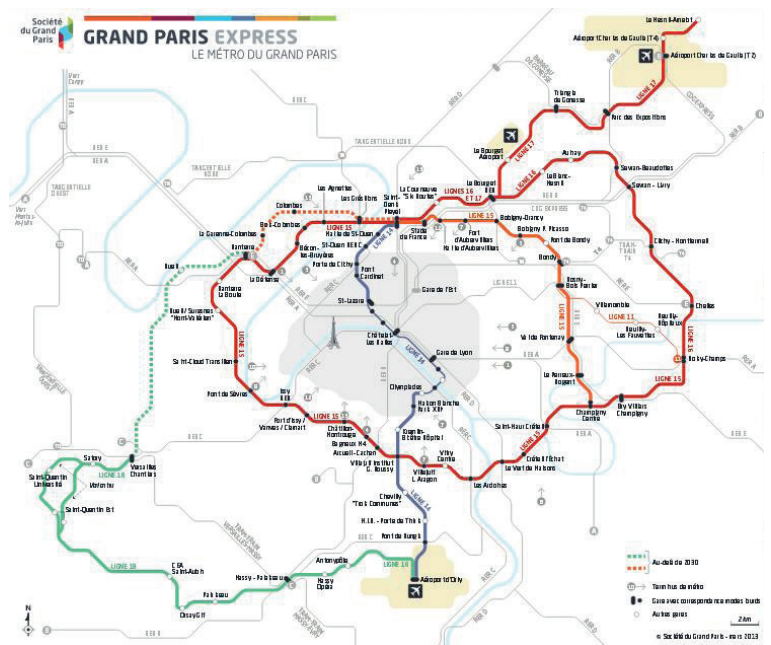


L'Île-de-France, c'est :

1296 communes,

12,1 millions d'habitants

1^{er} bassin d'emploi européen





UN TERRITOIRE PLUS SOLIDAIRE

Notre vision du Grand Paris a le mérite d'inclure tous les Franciliens. Toute autre solution aggraverait forcément les fractures sociales et territoriales, que nous devons résorber pour éviter la création de « ghettos » urbains ou ruraux.

La Grande Couronne (44 % de la population, mais 27 % seulement du PIB régional) ne manque pas d'atouts, mais le taux de chômage s'y maintient à des niveaux élevés. Bien souvent, dès qu'on s'éloigne de ses pôles urbains, l'activité se limite à l'économie résidentielle et à l'agriculture.

Une prise en compte des territoires en danger de relégation urbaine et sociale



44 % de la population pour seulement **27 %** du PIB régional
Un taux de chômage plus élevé qu'en petite couronne

Quatre bassins d'emplois (Roissy, Orly, Mantes, Montereau) à plus de **10%** de chômeurs (8,5 % en IDF)

Les habitants, les collectivités locales, les entreprises qui seraient rejetés aux marges du Grand Paris, en raison de découpages technocratiques, tiendraient à juste titre leur exclusion pour du mépris. Comment leur expliquer qu'ils ne feraient plus partie du Grand Paris « utile » ?

Exclus de la dynamique métropolitaine, ils habiteraient une sorte de **no man's land** – qui serait ni tout à fait Paris, ni tout à fait la province –, ce qui serait à la fois injuste et absurde, car la Métropole ne pourra assurer son futur développement sans s'appuyer sur ces territoires.

DES ESPACES INDISPENSABLES AU GRAND PARIS

Les pôles économiques s'étendent dès maintenant au Nord et au Sud de Paris, et tout au long de la Seine. Ce mouvement tend à s'amplifier, l'extension des infrastructures de transport augmentant encore l'attractivité des territoires qui jouxtent la zone très dense.

L'avenir de la métropole se joue donc d'abord en Grande Couronne, parce que celle-ci recèle de formidables réserves de développement :

- **des réserves foncières** nécessaires à son extension maîtrisée. Le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement prévoit que la Grande Couronne doit accueillir 32 000 logements par an sur les 70 000 nécessaires à la satisfaction de la demande francilienne ;
- **des ressources indispensables** à un développement respectueux de l'environnement : alimentation en eau, production d'énergies renouvelables, agriculture urbaine, etc.
- **des espaces naturels** nécessaires aux équilibres urbains et à la préservation de conditions de vie acceptables. Une métropole confinée à la Petite Couronne disposerait de 6 fois moins d'espace verts que les habitants du Grand Londres et sa densité serait supérieure de 50 % à celle du Grand Londres.

Améliorer sans détruire ce qui fonctionne



Ne cédon pas à la tentation très française d'un nouveau *big bang* institutionnel : la désorganisation des collectivités existantes ferait courir un risque majeur à l'attractivité du Grand Paris et aux intérêts de ses habitants.

SIMPLIFIER VRAIMENT

Depuis dix ans, la volonté affirmée de simplifier l'organisation territoriale se traduit sans cesse par l'accumulation de nouvelles structures ! Intercommunalités imposées par l'Etat, établissements public territoriaux, et Métropole du Grand Paris (MGP) sont venus s'ajouter aux communes, départements et région. La simplification, nécessaire, ne doit pas se résumer à casser ce qui fonctionne correctement au profit de structures nouvelles, peu efficaces, génératrices de coûts et de complexité supplémentaires.

UNE MÉTROPOLE STRATÈGE

La fusion de la MGP et de la Région Île-de-France permet la création d'**UNE collectivité** qui se consacre entièrement au rayonnement du Grand Paris et à la programmation des infrastructures nécessaires à un développement équilibré.

Dépourvu d'administration de proximité, le Grand Paris doit s'appuyer, par conventions, sur le bloc communal et les Départements afin d'utiliser leur capacité de gestion et de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de projets structurants.

LES DÉPARTEMENTS : TRAIT D'UNION INDISPENSABLE ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL

Les 8 départements d'Île-de-France, composés d'une moyenne d'1,5 million d'habitants, sont parfaitement adaptés à leurs missions :

- **relayer les politiques métropolitaines** comme ils le font déjà pour l'Etat dans le cadre de leurs missions sociales (insertion, personnes âgées, autonomie...),
- **assurer la solidarité et l'égalité des chances** entre leurs communes et intercommunalités, qui ne sont pas aujourd'hui équitablement dotées de moyens et d'opportunités,
- **fournir à l'Etat une base de péréquation horizontale** entre les territoires, permettant de compenser les inégalités.

STABILISER LE BLOC COMMUNAL

Epuisées par les réformes successives et appauvries par le désengagement financier de l'Etat, les communes et intercommunalités franciliennes ont besoin de sérénité pour poursuivre la restructuration de leurs missions de proximité, plus indispensables que jamais. Laissons-les tranquilles !

Une gouvernance cohérente et économe



L'avènement du Grand Paris à l'échelle régionale permettrait de répondre de façon cohérente à la question de la gouvernance territoriale.

UNE SOLUTION ADAPTÉE À LA RÉGION PARISIENNE

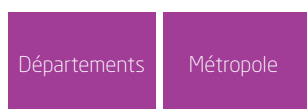
Le projet que nous portons est celui de l'Île-de-France. Il n'est pas forcément transposable dans le reste du pays. Il nous faut admettre des solutions différentes, adaptées aux situations distinctes.

PAS DE CONFLIT DE STRATÉGIE

En fusionnant MGP et Région, ce projet écarte le spectre de conflit de stratégie entre deux collectivités concurrentes. Les Départements et la Métropole formeraient un **bloc métropolitain**, complément du **bloc communal** formé par les communes et intercommunalités.

Une organisation à deux niveaux

Bloc métropolitain



Bloc communal



UN SYSTÈME ÉLECTORAL, GAGE D'ÉCONOMIES ET DE DÉMOCRATIE

Auparavant, 3 niveaux de collectivités territoriales coexistaient sur le périmètre régional : la commune, le Département et la Région. Depuis janvier 2016, 2 échelons supplémentaires ont été créés et arbitrairement dessinés par l'Etat : la Métropole et les Etablissements Publics Territoriaux (EPT). 11 EPT pour les 3 départements de la Petite Couronne et un seul pour Paris, qui conserve un statut très particulier.

Si l'on supprimait les 3 départements de Petite Couronne, on ferait disparaître 138 conseillers départementaux. A comparer aux 1054 membres des EPT et 209 conseillers métropolitains actuels, soit 1263 membres désignés et non élus directement. Ce ne serait ni une simplification ni une avancée démocratique.

RECHERCHER L'EFFICACITÉ DANS LA LIBERTÉ

Plutôt que d'imposer des regroupements arbitraires, l'Etat devrait proposer une politique incitative à la fusion des communes et de départements. En outre, il est nécessaire, en tournant le dos à la loi NOTRe, d'encourager la conclusion de conventions entre les niveaux de collectivités et de donner plus de souplesse aux instruments permettant aux collectivités locales de partager les bases d'expertise et de moyens.

ILS ONT DIT :



« Je souhaite encourager les initiatives, supprimer les verrous trop nombreux qui contraignent les territoires dans leur souhait de s'organiser mieux. »

Emmanuel MACRON, Président de la République, Conférence des territoires, 17 juillet 2017



« On ne peut pas continuer à traiter de l'avenir de la Métropole en Île-de-France sur un coin de table. Il faut le faire dans la transparence et dans la clarté en prenant en compte l'ensemble du territoire francilien. »

Gérard LARCHER, Président du Sénat, Universités des Mairies des Yvelines, 11 octobre 2017



« Toutes les études montrent que la dynamique économique dans les dix-quinze prochaines années se fera en Grande Couronne : Paris perdra des emplois, stagnera en population et la croissance à deux chiffres de la population se fera en Grande Couronne. »

Valérie PÉCRESE, Le Parisien, 27 septembre 2017



« La situation autour de la Métropole du Grand Paris ne peut pas durer. »

Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, Les Echos, 11 octobre 2017



« Nous exclure du Grand Paris, c'est nous déclarer la guerre. La Métropole du Grand Paris est aujourd'hui un foutoir inimaginable. »

Pierre BÉDIER, Président du Département des Yvelines, Le Figaro, 11 octobre 2017



« Pourquoi vouloir détruire ce qui marche pour consolider ce qui ne marche pas ? Quel est l'intérêt de cette réforme ? »

Patrick DEVEDJIAN, Président du Département des Hauts-de-Seine, Le Figaro, 11 octobre 2017



« Il faut une capitale puissante mais il faut aussi, et peut-être surtout, des territoires équilibrés et tirés vers le haut. »

François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France, Journal du Dimanche, 8 octobre 2017



« Je continue de penser que la Métropole du Grand Paris, aujourd'hui, ne sert à rien. C'est un machin. »

Dominique BUSSEREAU, Président de l'Association des Départements de France